

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 septembre 2024 à 19h00

Date de la convocation : 30 août 2024

Date de l'affichage : 30 août 2024

Président de séance : MADINIER Pierre, Maire

Secrétaire de séance : MISERY Nadine

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Présents : MADINIER Pierre, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, DEGACHE Sylvian, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : TRACOL Stéphane, VALETTE-CHANOINE Virginie.

Pouvoirs : TRACOL Stéphane à MISERY Nadine

Secrétaire : MISERY Nadine

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juillet 2024.

Délibération n° 03_09_2024_01

OBJET : Travaux de voirie 2024 - Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation relative aux travaux de voirie 2024 a été lancée pour la réfection de voies communales suivant l'article 6 du décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022.

Ces travaux de réfection concernent plusieurs voies communales scindés en trois tranches fermes et deux tranches optionnelles.

Tranche ferme 1 : Route de Fourany = tronçon de Maisonneuve à Boislong

Tranche ferme 2 : Route de Fourany = tronçon de Boislong à l'intersection du Petit Chaléat

Tranche ferme 3 : Chemin du Petit Chaléat

Tranche optionnelle 1 : Tronçon route du Grand Chaléat

Tranche optionnelle 2 : Tronçon lieudit Couratier

Après étude des différentes propositions, il a été décidé de retenir l'entreprise EVTP de BOURG LES VALENCE qui a présenté l'offre économiquement la plus intéressante en prenant en compte les trois tranches fermes et les deux tranches optionnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Décide de retenir la proposition de l'Entreprise Vivaroise de Travaux Publics EVTP – ZI de Marcerolles - BP 232 – 26502 BOURG-LES-VALENCE pour un montant total de 65 192,00 € HT (soit 78 230,40 € TTC) subdivisé comme suit :

Tranche ferme 1 : 2 685,00 € HT Tranche ferme 2 : 41 798,00 € HT Tranche ferme 3 : 2 145,00 € HT

Tranche optionnelle 1 : 2 685,00 € HT Tranche optionnelle 2 : 15 879,00 € HT

-Donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant cette opération.

Délibération n°03_09_2024_02

OBJET : Versement de subvention exceptionnelle à deux associations communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en conformité des buts de basket, l'association du club de basket EOE « les Enfants de l'Ormeau d'Eclassan » avait sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 614,00 € HT, soit 3 136,80 € TTC correspondant à l'aspect sécuritaire du système de câblerie et du moteur de relevage électrique. L'association prenant, elle à sa charge, la totalité des frais de remplacement des panneaux de basket.

Monsieur le Maire rappelle aussi que l'association « l'Outil En Main de l'AY-O-Doux », avait sollicité une subvention exceptionnelle à la commune d'un montant de 512,00 € HT, soit 614,40 € TTC correspondant aux travaux de gainage de cheminée nécessaires dans leur atelier pour le bon fonctionnement de leur association.

Etant donné que ces deux demandes avaient précédemment été évoquées, Monsieur le Maire propose d'octroyer ces 2 subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide le versement** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 136,80 € TTC à l'association du club de basket EOE,
- **Décide le versement** d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 614,40 € TTC à l'association l'Outil En Main de l'AY-O-DOUX,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

- **Projet de bâtiment avec couverture photovoltaïque** : Il est évoqué l'implantation de la structure du bâtiment en dessus de la salle polyvalente.
- **Projet Bar/Restaurant** : le Conseil Municipal échange sur la gérance éventuelle du bar restaurant.
- **Voirie** : Il est évoqué le détail des travaux d'enrochement du « Chemin de Chamont ».
- **Boulodrome** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un frigo américain sera installé au boulodrome. Un raccordement en eau est nécessaire, il sera pris en charge par l'amicale des joyeux pétanqueurs.

Fin de la séance à 21h30

Prochaine séance du conseil municipal le 7 octobre 2024.

MADINIER Pierre,
Président de séance

MISERY Nadine,
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "N. Misery", is written below the name of the secretary.